

**Revenus des pêcheurs et usage des produits
phytosanitaires dans les eaux lagunaires du département
de Dabou en Côte d'Ivoire**

KODJOH Essoh Steve Gustave,

Docteur en Sociologie de l'Environnement

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire

*Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire
d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et*

Humaines (LERISSH)

essohsteve@gmail.com

KONE Yelli Lagniguin,

Docteur en Sociologie de l'Environnement

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire

*Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire
d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et*

Humaines (LERISSH)

lagniguin@gmail.com

N'TAMON Ekissi Alexi,

Docteur en Sociologie de l'Environnement

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire

*Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire
d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et*

Humaines (LERISSH)

ntamone@yahoo.com

TRA Fulbert,

Maître de Conférences en Sociologie

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire

*Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire
d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et*

Humaines (LERISSH)

fulberttra@gmail.com

Résumé

*L'utilisation des produits phytosanitaires comme technique de pêche constitue une
pratique largement adoptée par de nombreux pêcheurs. Elle a des conséquences*

négligentes sur l'écosystème aquatique et sur les populations qui vivent de la pêche et des activités induites. Cette étude vise à évaluer les revenus des pêcheurs ayant recours aux produits phytosanitaires comme technique de pêche dans les eaux lagunaires du département de Dabou. Pour ce faire, la recherche documentaire, l'observation directe, le guide d'entretien et le questionnaire ont été utilisés pour obtenir les données. Pour rendre les résultats objectifs, nous avons mobilisé la théorie du choix rationnel. Les résultats obtenus montrent que les revenus des pêcheurs issus de la pêche aux produits phytosanitaires sont trois fois plus élevés que les revenus sans utilisation de produits phytosanitaires quel que soit la saison.

Mots-clés : Dabou, eaux lagunaires, pêcheurs, produits phytosanitaires, revenus

Abstract

The use of pesticides as a fishing technique is an accepted practice for many fishermen. However, it has negative consequences for the aquatic ecosystem and for the communities that depend on fishing and related activities. This study aims to assess the earning of fishermen who use pesticides as a fishing technique in the lagoon waters of the Dabou department. To this end, documentary research, direct observation, an interview guide, and a questionnaire were used to collect data. To ensure objective results, rational choice theory was employed. The results showed that the earning of fishermen using pesticides is three times higher than their earnings without pesticide use, regardless of the season.

Keywords : D abou, lagoon waters, fishermen, phytosanitary products, earnings

Introduction

Le secteur des pêches est un secteur important dans l'économie ivoirienne car il contribue à l'apport en devise. A cet effet, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un environnement naturel et biologique favorable au développement des pêches. Elle dispose d'une façade maritime de 520 km, d'un plateau continental étroit et peu accidenté dans son ensemble de 12.000 km². Elle dispose également d'un système hydrographique comprenant de grands fleuves et d'un espace lagunaire qui couvre une superficie totale de 118.200 ha (1.200 km²) dont 42.600 ha pour la lagune Aby, 56.600 ha pour lagune Ebrié et 19.000 ha pour la lagune de Grand-Lahou (Kébé et al,1997).

Avec sa riche biodiversité aquatique, les écosystèmes lagunaires jouent un rôle important pour les communautés locales en matière de pêche. Le département de Dabou, situé sur la côte atlantique, la pêche lagunaire constitue une activité socio-économique majeure pour les populations riveraines, notamment pour les autochtones Odjoukrou qui perpétuent une longue tradition de pêche nonobstant l'urbanisation. Toutefois, ce secteur est aujourd'hui confronté à une crise écologique marquée par la raréfaction des ressources halieutiques, poussant de nombreux pêcheurs à délaisser les méthodes conventionnelles au profit de pratiques prohibées, notamment l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'utilisation des produits phytosanitaires dans l'activité de pêche a des effets néfastes aussi bien sur la flore que la faune aquatique. Ces effets sont similaires aux effets des autres activités anthropiques telles que les activités domestiques, hospitalières, industrielles et agricoles. Pour Kouadio et al (2020), l'utilisation excessive de ces produits dans les zones agricoles adjacentes peut entraîner une diminution des populations de poissons et affecter les chaînes alimentaires aquatiques. Les fournitures annuelles qui étaient de 304,48 tonnes en 2007, sont passées à 288,24 tonnes en 2008, à 264,16 t en 2009 et à 237,25 tonnes en 2010 (Direction de l'Aquaculture et des Pêches, 2014). Cela équivaut à une baisse de 05,30% (entre 2007 et 2008), de 08,35% (entre 2008 et 2009) et de 10,19% (entre 2009 et 2010). En outre, des études ont montré que les résidus de pesticides peuvent avoir des effets toxiques sur les organismes aquatiques, entraînant une baisse des captures (N'Guessan, 2019). La consommation de poisson pêché à l'aide de produits phytosanitaires provoque entre autres maladies, la colique et l'avortement chez la femme enceinte selon les médecins (Aka, 2010).

Par ailleurs, les fluctuations des captures dues à la contamination, peuvent directement influencer les revenus des pêcheurs, entraînant ainsi des conséquences socio-économiques importantes pour les communautés dépendantes de la pêche. Dès lors, le

présent article vise à explorer et analyse le lien entre les revenus des pêcheurs et l'usage des produits phytosanitaires.

1. Méthodologie

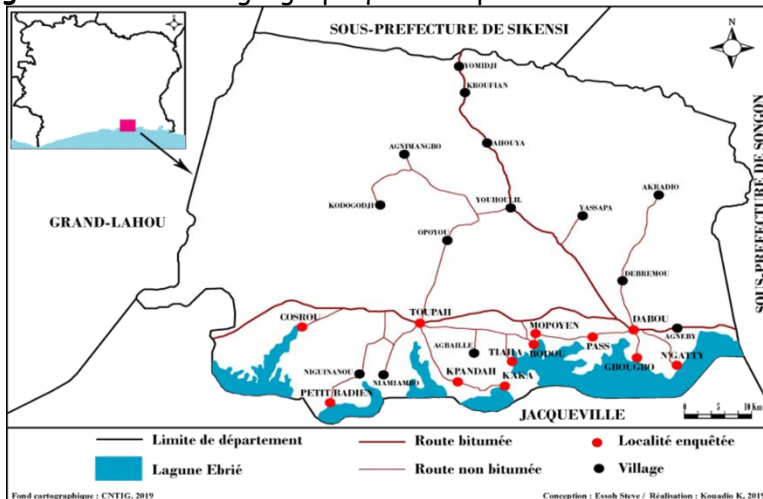
Elle consiste à circonscrire les champs de la recherche à travers le site et la population à l'étude, l'échantillon ainsi que la méthode d'analyse et le positionnement de l'étude.

1.1. Site et population d'étude

1.1.1. Site de l'étude

Notre enquête a été réalisée dans le département de Dabou, situé au sud-est de la Cote d'Ivoire, comme l'indique la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : situation géographique du département de Dabou



Source : fond cartographique, CNTIG, 2019

1.1.2. Population à l'étude

L'étude porte sur les pêcheurs qui utilisent les produits phytosanitaires comme technique de pêche. A cet effet, on a examiné les caractéristiques socioéconomiques des pêcheurs.

1.2. L'échantillon

La pêche aux produits phytosanitaires est une technique de pêche prohibée depuis la loi n° 61-349 du 09 novembre 1961 relative à l'institution d'un code de la marine marchande. De même, l'activité de la pêche dans le département de Dabou est informelle et ne bénéficie d'aucune organisation structurée. En l'absence de données statistiques sur les pêcheurs utilisant les produits phytosanitaires comme technique de pêche, nous avons opté pour l'échantillon par réseaux. Ce qui a donné 136 pêcheurs utilisant les produits phytosanitaires comme technique de pêche.

1.3. La méthode d'analyse

Le traitement des données quantitatives s'est fait à l'aide des logiciels SphinxPlus²4,5 et Excel 2010. Celui des données qualitatives s'est fait manuellement en regroupant les données recueillies en fonction des objectifs. Quant à l'analyse des données, nous avons eu recours à l'analyse de contenu quantitative et l'analyse de contenu qualitative.

1.4. Le positionnement de l'étude

Nous avons opté pour le positivisme concernant la posture épistémologique. Quant à la posture écologique, le développement conventionnel a été choisi. Pour la posture théorique, la théorie du choix rationnel a été mobilisée.

2. Résultats

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des pêcheurs

2.1.1. Origine sociale des pêcheurs

L'origine sociale des pêcheurs recourant aux produits phytosanitaires comme technique de pêche est présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : répartition des pêcheurs selon leur origine sociale

Communauté	Effectifs	Pourcentages (%)
Autochtone	120	88,2
Allogène	13	9,6
Allochtone	3	2,2
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, aout 2016-avril 2017

Il apparait à la lecture de ce tableau, que sur les 136 pêcheurs interrogés, 120 pêcheurs (soit 88,2% des enquêtés) sont des autochtones Odjoukrou. On dénombre 13 pêcheurs allogènes (soit 9,6% des enquêtés). Les pêcheurs allochtones, quant à eux, sont au nombre de 3 et représentent (2,2%) des enquêtés.

La pêche aux produits phytosanitaires dans le département de Dabou, est essentiellement pratiquée par les autochtones Odjoukrou (88,2% des enquêtés).

Cette forte proportion des autochtones Odjoukrou peut s'expliquer par le fait que les Odjoukrou ont toujours maintenu la tradition de la pêche malgré l'influence de l'urbanisation et des cultures de rente telles que : le palmier à huile, l'hévéa et le binôme café-cacao, qui sont des sources de revenus très considérables. D'autre part, les autochtones Odjoukrou ont restreint l'accès à leur territoire lagunaire aux étrangers par le constat de "*tradition pêcheur*". Ce qui expliquerait leur faible taux d'intégration dans ce secteur d'activité.

2.1.2. Age des pêcheurs

Le tableau 2 ci-dessous présente l'âge des pêcheurs qui utilisent les produits phytosanitaires dans le territoire lagunaire du département de Dabou.

Tableau 2 : répartition des pêcheurs selon la tranche d'âge

Age	Effectifs	Pourcentages (‰)
[18 ans-25ans [	4	2,9
[25 ans-30ans [	11	8,1
[30 ans-35ans [	15	11,0
[35 ans-40ans [	46	33,8
[40 ans-45ans [	58	42,6
[45 ans-50ans]	2	1,5

Source : enquête de terrain, aout 2016-avril 2017

Le tableau indique que, sur 136 pêcheurs interrogés, 58 pêcheurs (soit 42,6% des enquêtés) ont un âge compris entre 40 ans et 45 ans, et 46 pêcheurs (soit 33,8% des enquêtés) ont un âge compris entre 35 ans et 40 ans. Ces derniers sont suivis de ceux dont l'âge se situe entre 30 ans et 35ans (11% des enquêtés). La classe modale de cette série statistique est [40ans-45ans [.

2.1.3. Le niveau d'instruction des pêcheurs

Le niveau d'instruction des pêcheurs est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : répartition des pêcheurs selon le niveau d'instruction

Niveau d'étude	Effectifs	Pourcentages (‰)
Aucun niveau	2	1,5
Primaire (y compris le CEPE)	83	61,0
Secondaire (1er cycle compris le BEPC)	40	29,4

Secondaire (2ème cycle compris le BAC)	10	7,4
Niveau supérieur 1er cycle (BAC+2)	1	0,7
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, aout 2016-avril 2017

Le tableau indique que 3 pêcheurs (soit 1,5% des enquêtés) n'ont aucun niveau et 83 pêcheurs (soit 61% des enquêtés) ont un niveau primaire, soit 62,5% présentent un faible niveau d'instruction, mais savent néanmoins lire et écrire. On note également que 50 pêcheurs (soit 36,8% des enquêtés) ont atteint le niveau secondaire (1^{er} et 2ème cycle), tandis qu'un seul pêcheur (soit 0,7 % des enquêtés) possède un niveau supérieur.

La prédominance des pêcheurs à faible niveau d'instruction peut s'expliquer par le fait que ce secteur d'activité ne requiert pas ou n'exige un niveau élevé ou très élevé d'instruction. Tout le monde peut s'adonner à la pêche à condition de maîtriser certaines techniques de pêche.

Cela expliquerait pourquoi ce secteur attire beaucoup plus de personnes non diplômées.

2.2. Revenus des pêcheurs

Nous entendons ici par "revenu" la somme d'argent que les pêcheurs gagnent en moyenne à chaque fois qu'ils vont à la pêche ou par sortie de pêche.

Il convient de préciser que la pêche du tilapia se pratique presque toute l'année dans les milieux lagunaires du département de Dabou. Toutefois, notre étude révèle qu'il existe, de façon générale, des périodes de fortes captures et des périodes de faibles captures des poissons. A cet effet, nous présenteront les revenus des pêcheurs selon ces deux périodes.

2.2.1. Revenu des pêcheurs en période de forte capture ou d'abondance

De façon générale, les pêcheurs s'accordent à dire que le tilapia est pêché en abondance de décembre à mars et d'août à septembre. Cette période de forte capture correspond aux saisons sèches de l'année.

2.2.1.1. Sans utilisation de produits phytosanitaires

Tableau 4 : répartition des pêcheurs selon le revenu moyen en période de forte capture sans utilisation de produits phytosanitaires

Revenu moyen sans produits phytosanitaires	Effectifs	Pourcentages (%)
Moins de 10000 FCFA	88	64,7
[10000 FCFA-30000 FCFA [	40	29,4
[30000 FCFA-50000 FCFA [	8	5,9
[50000 FCFA-70000 FCFA [	0	0,0
[70000 FCFA-90000 FCFA [	0	0,0
[90000 FCFA-110000 FCFA [	0	0,0
[110000 FCFA-130000 FCFA [	0	0,0
[130000 FCFA-150000 FCFA [	0	0,0
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, août 2016-avril 2017

Il apparait à la lecture de ce tableau que 88 pêcheurs, soit 64,7% des enquêtés ont des revenus moyens inférieurs à 10 000 francs CFA et 40 pêcheurs soit 29,4% des enquêtés ont des revenus moyens compris entre 10 000 francs CFA et 30000 francs CFA. Seul 8 pêcheurs, soit 5,9% des enquêtés, ont des revenus moyens variant entre 30 000 francs CFA et 50 000 francs CFA par sortie de pêche en période de forte capture sans utilisation de produits phytosanitaires.

Il ressort que, les revenus moyens de la plupart des pêcheurs (64,7%) par sortie de pêche, en période de forte capture sans l'utilisation des produits phytosanitaires, sont inférieurs à 10 000 francs CFA.

2.2.1.2. Avec utilisation de produits phytosanitaires

Tableau 5 : répartition des pêcheurs selon le revenu moyen en période de forte capture avec utilisation de produits phytosanitaires

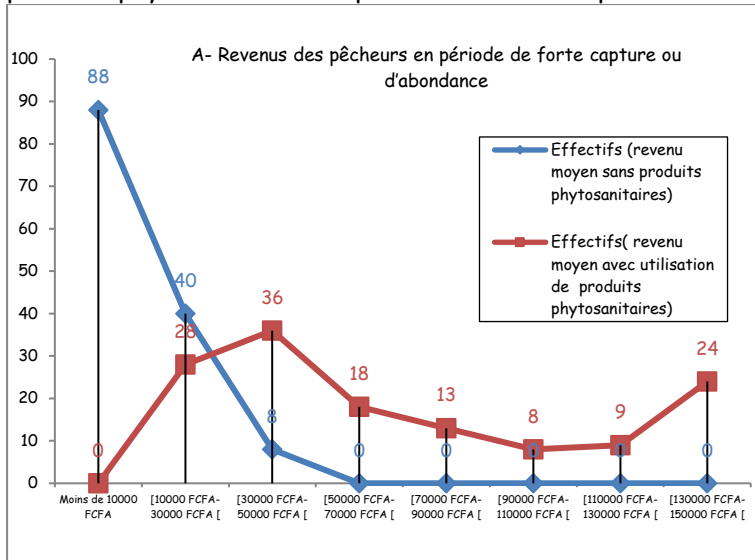
Revenu moyen sans produits phytosanitaires	Effectifs	Pourcentages (%)
Moins de 10000 FCFA	0	0,0
[10000 FCFA-30000 FCFA [	28	20,6
[30000 FCFA-50000 FCFA [	36	26,4
[50000 FCFA-70000 FCFA [	18	13,2
[70000 FCFA-90000 FCFA [	13	9,6
[90000 FCFA-110000 FCFA [	8	5,9
[110000 FCFA-130000 FCFA [	9	6,6
[130000 FCFA-150000 FCFA [	24	17,7
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, août 2016-avril 2017

La classe modale de cette série statistique est l'intervalle [30 000 FCFA-50 000 FCFA [. Selon le tableau, 28 pêcheurs (soit 20,6% des enquêtés) ont un revenu moyen inférieur à 30 000 francs CFA et 54 pêcheurs (36+18), soit 39,6% des enquêtés ont un revenu moyen compris entre [30 000 FCFA-70 000 FCFA [. Les pêcheurs dont les revenus moyens se situent dans l'intervalle [70 000 FCFA-150 000 FCFA [sont au nombre de 54 (13+8+9+24) et représentent 39,8% des enquêtés.

La comparaison des revenus des pêcheurs avec utilisation de produits phytosanitaires aux revenus sans usage de produits phytosanitaires en période de forte capture est présentée dans le graphique 1 et permet de faire les constats suivants :

Graphique 1 : revenus des pêcheurs avec utilisation de produits phytosanitaires comparés aux revenus sans utilisation de produits phytosanitaires en période de forte capture



Source : enquête de terrain, août 2016-avril 2017

Les courbes du graphique 1 nous permettent de faire essentiellement deux observations majeures :

-La première observation est que, les courbes indiquent que sans utilisation des produits phytosanitaires les revenus des pêcheurs demeurent en deçà de 50 000 FCFA. En revanche, avec l'utilisation de ces produits, les revenus des pêcheurs dépassent 50 000 FCFA et atteignent plus de 150 000 franc CFA.

-La deuxième observation est que, les courbes montrent que sans utilisation des produits phytosanitaires, 88 pêcheurs (soit 64,7% des enquêtés) ont des revenus moyens inférieurs à 10 000 franc CFA. Cependant, avec l'utilisation des produits phytosanitaires, les revenus moyens de tous les pêcheurs (100% des pêcheurs) sont supérieurs à 10 000 franc CFA.

Il ressort de ces observations que, les revenus des pêcheurs avec l'utilisation des produits phytosanitaires sont trois fois plus élevés que ceux obtenus sans leur utilisation durant la même période de forte capture.

A la question de savoir : *Comment jugez-vous vos revenus sans utilisation de produits phytosanitaires par rapport à vos revenus avec utilisation de produits phytosanitaires en période de forte capture ?* En guise de réponse, voici ce que dit un pêcheur :

« Avec les produits on gagne beaucoup. Tu vois, tu peux aller pêcher jusqu'à tu viens matin et tu ne peux même pas gagner 5000 F. Mais quand tu prends les produits là, tu peux gagner 50000, 60000, 80000 F, 100000. Ça dépend. Il y a des pêcheurs qui ne gagnent même pas 5000 F. Mais quand ils prennent les produits pour pêcher, ils gagnent même plus de 100000 F par jour ».
(Propos d'un pêcheur à Tiaha)

Ces propos indiquent bien que, les revenus issus de la pêche aux produits phytosanitaires sont nettement plus élevés que ceux obtenus sans leur utilisation.

On peut donc affirmer que, les revenus très élevés avec l'usage de produits phytosanitaires expliquent la récurrence de cette activité. Ces pêcheurs seraient dans une logique d'accroissement du volume de leurs captures.

2.2.2. Revenu des pêcheurs en période de faible capture ou non abondance

La période de faible capture en ce qui concerne les tilapias, s'étend en moyenne d'avril à juillet et d'octobre à novembre dans toutes les localités de pêche visitées. Cette période de faible capture correspond aux saisons de pluies. Les saisons de pluies

correspondraient à la période de gestation de la famille des Cichlidae.

2.2.2.1. Sans utilisation de produits phytosanitaires

Tableau 6 : répartition des pêcheurs selon le revenu moyen en période de faible capture sans utilisation de produits phytosanitaires

Revenu moyen sans produits phytosanitaires	Effectifs	Pourcentages (%)
Moins de 5000 FCFA	125	91,9
[5000 FCFA-10000 FCFA [	10	7,4
[10000 FCFA-15000 FCFA [	1	0,7
[15000 FCFA-20000 FCFA [	0	0,0
[20000 FCFA-25000 FCFA [	0	0,0
[25000 FCFA-30000 FCFA [	0	0,0
[30000 FCFA-35000 FCFA [	0	0,0
[35000 FCFA-40000 FCFA [	0	0,0
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, août 2016-avril 2017

Ces données statistiques révèlent que, sur les 136 pêcheurs enquêtés, 125 pêcheurs (soit 91,9% des enquêtés) ont un revenu moyen inférieur à 5000 francs CFA, 10 pêcheurs soit 7,4% des enquêtés, ont un revenu moyen compris entre 5000 francs CFA et 10000 francs CFA, et un seul pêcheur, soit 0,7% a un revenu moyen compris entre 10000 francs CFA et 15000 francs CFA en période de non abondance sans l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dès lors, il ressort que, plus de la majorité des pêcheurs (91,9%) ont des revenus moyens inférieurs à 5000 francs CFA en période de non abondance sans utilisation de produits.

2.2.2.2. Avec utilisation de produits phytosanitaires**Tableau 7** : répartition des pêcheurs selon le revenu moyen en période de faible capture avec utilisation de produit phytosanitaire

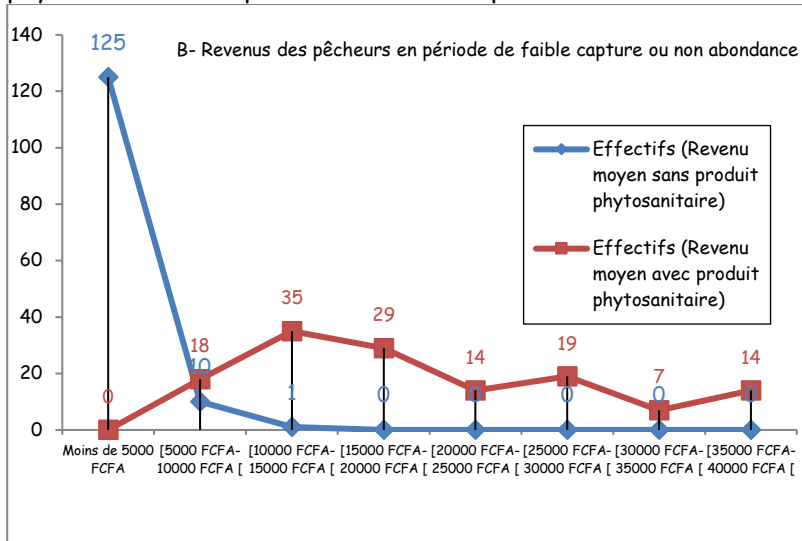
Revenu moyen sans produits phytosanitaires	Effectifs	Pourcentages (‰)
Moins de 5000 FCFA	0	0,0
[5000 FCFA-10000 FCFA [	18	13,2
[10000 FCFA-15000 FCFA [	35	25,7
[15000 FCFA-20000 FCFA [	29	21,3
[20000 FCFA-25000 FCFA [	14	10,3
[25000 FCFA-30000 FCFA [	19	14,0
[30000 FCFA-35000 FCFA [	7	05,1
[35000 FCFA-40000 FCFA [	14	10,3
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, août 2016- avril 2017

Le tableau indique que 35 pêcheurs soit 25,7% des enquêtés ont un revenu moyen compris entre 10000 francs CFA et 15000 francs CFA, 29 pêcheurs soit 21,3% des enquêtés ont un revenu moyen qui varient entre 15000 francs CFA et 20000 francs CFA, 19 des pêcheurs soit 14% des enquêtés et 18pêcheurs soit 13,2% des enquêtés ont respectivement des revenus moyens compris entre 25000 francs CFA et 30000 francs CFA, et entre 5000 francs CFA et 10000 francs CFA par sortie de pêche en période de non abondance avec l'utilisation des produits phytosanitaires. On n'enregistre pas de pêcheur dont le revenu moyen est inférieur à 5000 francs CFA.

La comparaison des revenus des pêcheurs avec utilisation de produits phytosanitaires aux revenus sans utilisation de produits phytosanitaires en période de faible capture est présentée dans le graphique 2 et permet de faire les constats suivants :

Graphique 2 : revenus des pêcheurs avec utilisation de produits phytosanitaires comparé aux revenus sans utilisation de produits phytosanitaires en période de faible capture



Source : Enquête de terrain, août 2016-avril 2017

Les courbes du graphique 2 nous permettent de faire essentiellement deux observations majeures :

- La première observation est que, les courbes indiquent que les revenus moyens de presque tous les pêcheurs (91,9% des enquêtés) en période de faible capture sans l'utilisation des produits phytosanitaires sont en deçà de 5000 franc CFA. Par contre, les revenus moyens de tous les pêcheurs (100% des pêcheurs) dans la même période avec l'utilisation des produits phytosanitaires sont supérieurs à 5000 Franc CFA.

-La deuxième observation est que, les courbes montrent que, sans l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'activité de pêche, les revenus de tous les pêcheurs, n'atteignent pas 15000 FCFA. Cependant, avec l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'activité de pêche, plus de la majorité des pêcheurs, 83 pêcheurs

(29+14+40+7+14), soit 61% des enquêtés ont des revenus moyens supérieurs à 15000 FCFA et atteignent parfois 40000 FCFA et plus.

En définitive, on remarque bien que dans la même période de faible capture, les revenus des pêcheurs avec l'utilisation des produits phytosanitaires sont nettement plus élevés que les revenus sans l'utilisation des produits phytosanitaires.

A la question de savoir : *Comment jugez-vous vos revenus sans utilisation de produits phytosanitaires par rapport à vos revenus avec utilisation de produits phytosanitaires en période de faible capture ?* Voici ce que soutient un pêcheur :

« Les poissons qu'on attrape avec les produits sont plus beaucoup. Quand on met les produits, on peut vendre poissons jusqu'à 50000 F. Il y a des pêcheurs qui gagnent plus que ça. Mais quand on pêche sans les produits, ce qu'on gagne n'arrive pas 10000 F. Souvent, les poissons qu'on attrape, c'est pour manger à la maison seulement. Ce n'est pas beaucoup pour qu'on vende. » (Propos d'un pêcheur à Pandah)

Ces propos montrent que les revenus issus de la pêche aux produits phytosanitaires sont nettement plus élevés que les revenus sans utilisation de produits phytosanitaires.

Il ressort que les revenus plus élevés liés à l'usage des produits phytosanitaires expliquent la récurrence de cette technique de pêche. Ces pêcheurs sont dans une logique d'accroissement de la production halieutique.

2.3. Perception du niveau de capture des poissons

Tableau 8 : répartition des pêcheurs selon la perception du niveau de capture des poissons

Niveau de capture des poissons	Effectifs	Pourcentages (%)
Très élevé	0	0,0
Elevé	3	2,2
Moyen	45	33,1
Faible/En baisse	86	63,2
Ne sais pas	2	1,5
TOTAL	136	100

Source : enquête de terrain, août 2016- avril 2017

Le tableau indique que, sur les 136 pêcheurs interrogés, 86 pêcheurs soit 63,2% des enquêtés estiment que le niveau de capture des poissons est faible ou en baisse, 45 pêcheurs soit 33,1% des enquêtés pensent que le niveau de capture des ressources halieutiques est moyen. Seulement 3 pêcheurs, soit 2,2% des enquêtés affirment que le niveau de capture des poissons est élevé.

Il ressort donc que, pour la majorité des pêcheurs (63,2%), le niveau de capture des poissons est faible ou en baisse, ce qui explique le recours aux produits phytosanitaires afin d'optimiser les captures.

Discussion des résultats

A la lumière des résultats obtenus par l'analyse de nos différentes données, il est ressorti une présence massive d'adultes dans l'utilisation des produits phytosanitaires pour la pêche. Contrairement à nos résultats, Vanga (2013), qui a écrit sur « *Acteurs locaux et pêche lagunaire aux produits toxiques dans la sous-préfecture de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)* », soutient plutôt une présence massive des jeunes dans la pêche. Et ce fait

trouve son explication principale dans le chômage en ville. Ces jeunes et adultes viennent au village pour s'insérer dans un secteur d'activité générateur de revenus. A partir de ce moment, la pêche s'est présentée comme une alternative pour les populations riveraines au chômage et dépourvues de sources de revenus.

Relativement à l'origine sociale des pêcheurs qui utilisent les produits phytosanitaires pour pêcher, il est ressorti que, ces pêcheurs sont en majorité des autochtones Odjoukrou. Sur ce point, notre résultat va dans le même sens que celui de Vanga (2013). Il soutient que les pêcheurs sont en majorité des autochtones. Même si les allochtones et les allogènes sont présents dans l'activité, la pêche est avant tout une activité du « village » qui bénéficie d'une longue tradition de pêche.

D'après l'analyse du niveau d'instruction de ces pêcheurs, nous allons dans le même sens que Vanga (2013), pour soutenir que ce sont des pêcheurs ayant un faible niveau d'instruction, mais tout en sachant lire et écrire. Contrairement à nous deux, Boguhé et al (2011), qui ont travaillé sur la pêche crevetteière du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire), soutiennent que les pêcheurs sont généralement analphabètes.

Le fait que la plupart des pêcheurs sachent lire et écrire, devrait constituer un atout majeur pour une gestion durable de la pêche lagunaire. Malheureusement, nos données montrent que ces pêcheurs utilisent de façon récurrente les produits phytosanitaires pour pêcher même dans les zones de frayère et de nurserie des poissons.

Pour ce qui est du revenu moyen de ces pêcheurs par sortie de pêche, notre recherche a montré que, quel que soit la saison, les revenus issus de la pêche aux produits phytosanitaires sont trois fois plus élevés que les revenus issus de la pêche sans utilisation des produits phytosanitaires dans l'activité de pêche. Les résultats de Vanga (2013), ne disent pas le contraire. Il soutient que, l'utilisation des substances toxiques entraîne des gains financiers pour les acteurs de cette pratique.

De même, nos résultats ont montré que tous les pêcheurs s'accordent pour dire que, la pêche aux produits phytosanitaires permet de capturer plus de poissons. Plus de la majorité des pêcheurs (63,2%) disent que le niveau de capture des ressources halieutiques de façon générale est faible ou en baisse. Ce qui justifie l'utilisation des produits phytosanitaires. C'est ce que soutient aussi Vanga (2013), tout en précisant la baisse quantitative et qualitative des produits halieutiques déjà difficilement accessibles dans les villages concernés par son étude.

Conclusion

La présente étude a été menée dans le département de Dabou dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. L'objectif a été d'évaluer les revenus des pêcheurs qui utilisent les produits phytosanitaires comme technique de pêche. Pour rendre les résultats de cette recherche plus objectifs, nous avons eu recours à la recherche documentaire, à l'observation directe, au guide d'entretien et au questionnaire. Concernant l'analyse des données, nous avons utilisés l'analyse de contenu quantitative et l'analyse de contenu qualitative.

Il en est ressorti que, les pêcheurs qui utilisent les produits phytosanitaires comme technique de pêche sont essentiellement des autochtones Odjoukrou et ont un faible niveau d'instruction mais tout en sachant lire et écrire. Concernant, les revenus des pêcheurs, les résultats indiquent que, les revenus moyens de la plupart des pêcheurs par sortie de pêche en période de forte capture sans l'utilisation des produits phytosanitaires sont inférieurs à 10000 francs CFA. Par contre, avec l'utilisation des produits phytosanitaires les revenus des pêcheurs dans la même période vont au-delà de 50000 francs CFA et atteignent plus de 150000 francs CFA. De même, il est ressorti que, plus de la majorité des pêcheurs ont des revenus moyens inférieurs à 5000 francs CFA en période de non abondance sans utilisation de

produits phytosanitaires. Cependant, avec l'utilisation des produits phytosanitaires dans la même période, plus de la majorité des pêcheurs ont des revenus moyens supérieurs à 15000 francs CFA et atteignent même 40000 francs CFA et plus. Les revenus issus de la pêche aux produits phytosanitaires sont trois fois plus élevés que les revenus sans utilisation de produits phytosanitaires quel que soit la saison. Ces pêcheurs s'inscrivent dans une logique d'accroissement du rendement. Ce qui explique l'utilisation récurrente des produits phytosanitaire dans l'activité de la pêche à Dabou.

Références bibliographiques :

AKA Kouadio Akou, 2010 « Contribution du transport lagunaire et des activités induites au développement du département de Dabou », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, 2010, pp 48-61.

BOGUHE Gnonleba Franck, N'ZI Konan Gervais, YAO Stanislas Silvain, KOUAMELAN Essetchi Paul et KOUASSI N'guessan, 2011 « Premières données sur la pêche crevettière du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire) : Acteurs et Engins de pêche », Sciences & Nature, Vol. 8, N°1, pp 107-118.

DIRECTION DE L'AQUACULTURE ET DES PECHEs, 2014. L'Enquête Cadre de la Pêche Artisanale en Côte d'Ivoire (Édition 2014).

KOUADIO Yao, 2020. « Impact des pesticides sur la biodiversité aquatique en Côte d'Ivoire », Journal de l'Agriculture et de l'Environnement, pp 45-56.

N'GUESSAN Amino Anasthasie, 2019. « Étude des résidus de pesticides dans les eaux lagunaires et leurs effets sur les populations de poissons », Revue Ivoirienne de Biologie, pp 25-34.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 1996. Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, Abidjan, Assemblée Nationale.

VANGA Adja Ferdinand, 2013. « Acteurs locaux et pêche lagunaire aux produits toxiques dans la sous-préfecture de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) », *Agronomie Africaine*, pp 299-308.